

CHAPITRE V

LES MAISONS D'ALIÉNÉS

SOMMAIRE. — But et caractère des maisons d'aliénés. — Conceptions anciennes et modernes du programme.

Subdivisions des malades : tranquilles, maniaques, mélancoliques, déments, alcooliques, agités. — Paralyse générale, gâtisme, épilepsie, idiotisme.

Préaux, infirmerie ; — ateliers de travail. — Cellules. — Particularités de ces établissements. — Réclusion.

Dernièrement, je vous ai fait voir la prison ; ensuite l'hôpital ; certes, le programme n'est pas le même. Mais il y a, dans le régime hospitalier, une catégorie d'établissements qui tient un peu de tous deux : c'est l'*asile d'aliénés*.

Hôpital par les soins, par la poursuite de la guérison, par la liberté rendue au malade dès qu'on le peut, c'est une prison aussi, car il faut bien que l'aliéné inconscient et parfois dangereux soit séparé de la société, mis hors d'état de nuire, détenu en un mot pour subir un traitement qu'il doit suivre malgré lui. Mais cette prison doit être hospitalière et encourageante s'il se peut ; elle doit être effective et non apparente. C'est pour ces malades surtout que le médecin cherche à agir sur le moral et l'imagination, à voiler la contrainte autant du moins qu'il le peut.

Longtemps, le fou n'a été qu'un objet de crainte et d'antipathie : s'en garer, le mettre hors d'état de nuire, tel était le seul objet des anciennes maisons de fous, qui ont laissé dans les souvenirs populaires de si terribles répulsions. La maison de fous n'était qu'un bague, le malade — mot moderne quand il s'agit de fous — était enchaîné. Voyez la statue de Pinel, faisant tomber les fers d'un malheureux fou : toute la révolution accomplie dans le traitement des maladies mentales est là, et là aussi toute la révolution nécessaire dans l'architecture des maisons de fous, devenues les Asiles d'aliénés. Ne cherchons donc pas d'exemples dans le passé barbare : passé récent encore, car les horreurs des maisons de fous étaient contemporaines des siècles les plus raffinés, des sociétés les plus élégantes, des convictions religieuses les plus profondes. Nous réclamons ce programme comme uniquement moderne; et c'est un de ceux qui s'imposent le plus à vos études, car la progression terrible de ces maladies laisse toujours la prévoyance de l'habitation en retard sur le nombre des malades. Le département de la Seine a 12.000 aliénés à hospitaliser, il a place pour 5.700, et prochainement pour 7.000. Aussi un administrateur disait-il récemment que dans certains asiles la surveillance de nuit est impossible, à cause du grand nombre de matelas qu'il faut ajouter par terre entre les lits.

Tout le monde est d'accord pour préférer des asiles plutôt restreints. Ferrus, Esquirol n'admettent pas plus de 450 à 500 malades; Pinel, 300; Parchappe, de 200 à 400, etc. La Commission préfectorale de 1860 conclut à un maximum de 600. Mais les nécessités, les raisons d'économie font admettre, quoique à regret, des asiles plus importants, et celui que le département de la Seine fait actuellement construire à Ville Evrard recevra 1.200 malades. C'est là une question de programme qui vous échappe nécessairement.

Des maladies nombreuses et diverses sont traitées dans les asiles d'aliénés. Il y a la folie proprement dite, qui se subdivise en bien des catégories : tranquilles, maniaques, mélancoliques, déments, alcooliques, agités ; puis les paralysies générales, le gâtisme, l'épilepsie, l'idiotisme. Le programme doit pourvoir à ce que ces catégories ne se mélangent pas.

En général, il y a plus de femmes que d'hommes ; il sera donc rare qu'une composition puisse se développer en deux parties symétriques. D'ailleurs, lorsque c'est possible, il vaut mieux que les deux sexes ne soient pas abrités dans un même établissement.

Quant aux éléments du programme, ils seront à beaucoup d'égards les mêmes que dans l'hôpital, surtout pour les services administratifs et généraux. Ainsi, je n'ai rien de particulier à vous dire de l'administration, de la cuisine, de la lingerie, de la buanderie, du service des morts. Toutefois si les malades sont employés dans quelques-uns de ces services, la cuisine par exemple, il ne faut pas que les évasions soient possibles : l'évasion est l'idée fixe même du malade le plus tranquille.

En général, il n'y a pas de service de consultation, ou il est très restreint. Les bains sont très importants, mais ne diffèrent pas sensiblement de ce que nous avons vu. Le service de chirurgie n'existe qu'à l'état d'annexe de l'infirmierie, dont j'aurai à vous parler tout à l'heure.

Quant aux salles de malades, elles ressemblent de tous points à celles d'un hôpital, si ce n'est que pour la plupart des malades le cube d'air n'a pas besoin d'être aussi grand. On exige au minimum 30m^3 . Toutefois, les salles des gâteux doivent être plus aérées, et semblables aux salles d'hôpital. Bien entendu, le chauffage, la ventilation seront régis par les mêmes principes.

Passons maintenant à ce qui est spécial aux asiles d'aliénés :

chaque quartier doit posséder un préau couvert et un préau découvert pour que les malades puissent y prendre l'exercice nécessaire. Ces préaux ou jardins doivent être bien secs, par conséquent exposés au soleil, et le plus possible à l'abri des vents régnants, surtout dans les pays où le vent est violent.

L'aliéné malade ou blessé est soigné dans l'*infirmerie*, petit hôpital en miniature, écarté des autres quartiers. En général, un seul bâtiment contient les hommes et les femmes. La proportion est environ un lit pour douze ou quinze hospitalisés. Il est utile qu'il y ait en outre et bien à part un pavillon des contagieux, car lorsqu'une épidémie se déclare, il faut que les malades puissent être soignés sans sortir de l'asile et sans risquer de répandre la contagion.

L'asile d'aliénés comporte des ateliers de divers travaux manuels pour les hommes, d'ouvrages d'aiguille pour les femmes. Le plus souvent il y est joint en outre une ferme pour les travaux de culture, appropriés à la région. Ces divers ateliers n'ont rien de particulier.

Lorsqu'on le peut, on dispose une salle de fêtes où se donnent — parfois avec talent — des concerts ou de petites représentations scéniques. C'est un moyen de traitement.

Enfin, nous trouvons dans l'asile d'aliénés, le quartier des agités, avec son complément sinistre, les *cellules*. Il y en a même pour les enfants, mais elles ont alors un préau commun. Pour les adultes, je vous citerai les cellules de Sainte-Anne, et celles de l'asile de Saint-Venant. Au surplus le plan de l'asile de Sainte-Anne (fig. 839) vous montrera l'ensemble complet d'un grand asile d'aliénés ; et celui de Bracqueville (fig. 840) un asile de proportions plus modestes.

Cela ressemble fort, hélas, aux cellules de prisons, avec toutefois un peu plus d'espace. On demande au moins 3.60×2.25

et 3.70 de hauteur, ce qui fait un cube d'air de 30 mètres. Naturellement, la surveillance doit être facile, il y a donc dans la

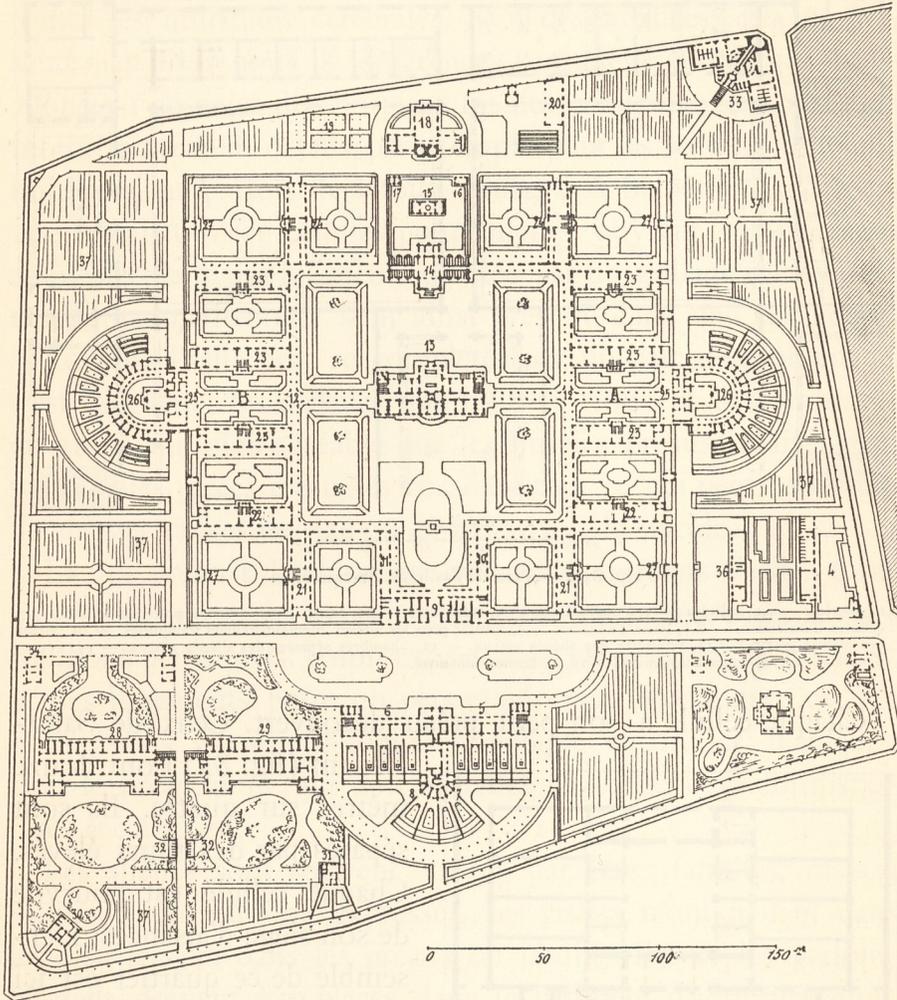


Fig. 839. — Plan de l'Asile Sainte-Anne, à Paris.

- 1, entrée principale. — 2, portier — 3, inspecteur général. — 4,4, écuries et remises. — 5, division des hommes. — 6, division des femmes. — 7, agités. — 8, agitées. — 9, administration. — 10, parloir des hommes. — 11, parloir des femmes. — 12,12, circulation. — 13, services généraux. — 14, chapelle. — 15, salle d'autopsie. — 16, dépôt des cercueils. — 17, cabinets d'aisances. — 18, buanderie et réservoirs. — 19, séchoir à l'air libre. — 20, dépôt de combustibles. — A, quartiers des hommes. — B, quartiers des femmes. — 21, infirmerie. — 22, paisibles. — 23,23, semi-paisibles. — 24, faibles et gâteux. — 25, bains. — 26, agités. — 27,27, cabinets d'aisances.
- NOUVEAUX QUARTIERS ANNEXES. — 28, division des hommes. — 29, division des femmes. — 30, agités. — 31, agitées. — 32-32, cabinets d'aisances. — 33, bains résineux. — 34, pavillon du jardinier-chef. — 35, pavillon de l'aide-jardinier. — 36, ateliers. — 37,37, terrains de culture.

porte un judas vitré en forte glace, et garni d'un obturateur qui se manœuvre du dehors.

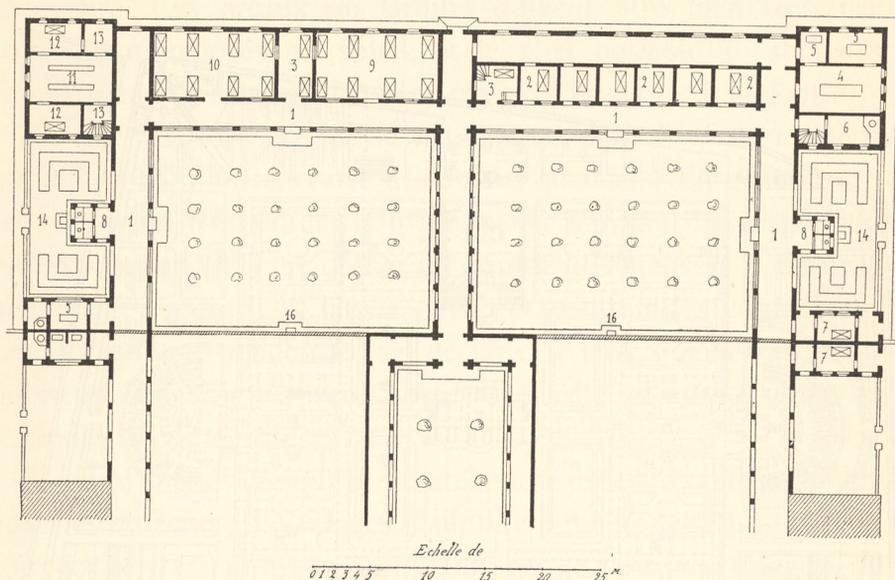


Fig. 840. — Plan de l'asile de Bracquerville.

1, 1, galeries. — 2, 2, cellules. — 3, 3, surveillants. — 4, réfectoire. — 5, 5, bains. — 6, ourneau pour les bains. — 7, 7, cellules d'isolement. — 8, 8, lieux d'aisances. — 9, dortoir pour les aliénés momentanément tranquilles. — 10, dortoir des aliénés gâteux. — 11, réfectoire des aliénés gâteux. — 12, 12, chambres séparées des aliénés gâteux. — 13, dépendances. — 14, 14, cours d'isolement. — 16, 16, bornes-fontaines.

Chaque cellule a son petit préau découvert. Ceux de Saint-

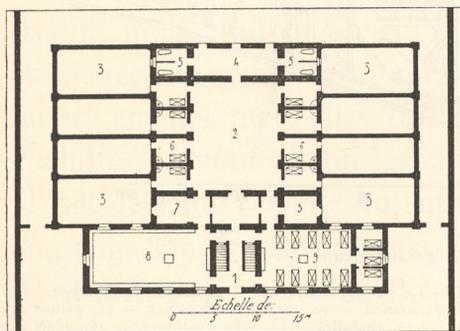


Fig. 841. — Cellules et préaux des agités de l'asile de Saint-Venant.

1, vestiaire. — 2, préau couvert. — 3, 3, cours. — 4, chaudière pour chauffage à eau chaude. — 5, 5, bains. — 6, 6, cellules. — 7, laverie. — 8, chauffoir. — 9, dortoir.

Venant (fig. 841) ont douze mètres sur quatre. Ils sont séparés par des murs élevés. Chaque cellule est pourvue de son siège d'aisances. L'ensemble de ce quartier est ici rectangulaire. Souvent aussi la disposition est rayonnante, comme à l'asile de Sainte-Anne. Le quartier des agités doit être soigneusement écarté

des autres : il ne faut pas que les malades tranquilles perçoivent les cris des furieux. Aux asiles d'aliénés est ordinairement annexé un service des idiots, gâteux, paralytiques, et en général de toutes les infirmités cérébrales. Sauf des nuances, cela ne présente pas pour nous de différences sensibles avec ce que nous avons vu au sujet des hospices ou des hôpitaux ; ou bien cela motiverait trop de détails, par exemple pour les services d'enfants imbéciles, et parfois déjà fous. Ainsi, à la Salpêtrière, il existe une installation de cellules pour enfants, ouvrant sur un préau demi-circulaire qui lui-même est clos par un grillage métallique ; ces petits malheureux sont ainsi presque dans une faisanderie.

Lorsque l'asile peut se compléter par un parc de promenade, c'est excellent ; les malades tranquilles y trouvent des ombrages et un séjour plus agréable que les simples préaux. Mais il faut y éviter les pièces d'eau, les rocailles, tout ce qui peut constituer un danger en cas de rixe ou de tentatives de suicide.

La loi prescrit l'habitation des médecins dans l'asile. Cette prescription n'est pas toujours observée. On préfère pour cela des pavillons personnels. Il doit exister aussi un pavillon des internes, et des logements pour un personnel assez nombreux ; ce que nous avons vu pour l'hôpital s'applique encore ici ; d'ailleurs, c'est le programme qui doit spécifier les exigences administratives à cet égard.

Les aliénés sont souvent visités par leurs familles, mais à moins d'autorisations expresses, ces visites n'ont lieu ni dans les quartiers, ni dans les préaux ou jardins. Il faut des parloirs, lesquels doivent être placés dans le bâtiment d'administration, ou en contiguïté, afin d'éviter la pénétration des visiteurs dans l'asile.

Voyons maintenant quelques précautions particulières qui sont prises dans les asiles d'aliénés.

Il faut vous ai-je dit que la détention existe, mais qu'elle soit aussi peu apparente que possible. L'asile sera donc clos de murs, et de murs sérieux, auxquels on donne généralement 4 mètres de hauteur. Mais pour éviter que ces murs ne fassent écran — car on cherche un emplacement en vue de la campagne — ces murs sont construits au fond d'un saut de loup, ou plus exactement d'une déclivité de terrain, en pente très douce. Le sommet du mur dépasse ainsi de très peu le niveau des terrains de l'asile, et la vue s'étend au delà. Les chaperons doivent être arrondis, sans saillie, afin d'éviter tout accrochage de cordes (fig. 842).

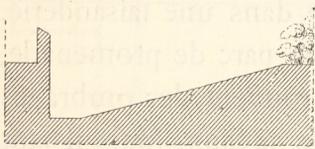


Fig. 842. — Clôture d'une maison d'aliénés.

Les corridors, les portes doivent être plus larges que dans un hôpital : un choc ou une rencontre dégénère facilement en collision et en rixes entre les malades.

On évite tout ce qui peut être une cause d'accident ou de suicide. Ainsi, les serrures seront plutôt entaillées, on évitera les saillies, les angles seront autant que possibles arrondis.

Il est essentiel que les objets indispensables, tels que toilettes, etc., soient fixes.

Les escaliers ne doivent pas être à quartier tournant ; ils ne doivent présenter aucun vide entre leurs limons, toujours par crainte des suicides. Les rampes doivent être élevées et lisses ; les escaliers entre murs sont parfaits.

C'est surtout dans les quartiers des agités que ces précautions ne sauraient être trop minutieuses. Les cellules sont matelassées dans une hauteur de 2 mètres environ ; au-dessus du capitonnage un chanfrein en bois, incliné à 45° au moins, raccorde le mur.

La fenêtre est à 2^m 20 du sol, formée d'un châssis en fer et de petits carreaux en vitre-dalle.

On recommande, de chaque côté de la porte, de disposer des pans coupés pour éviter les angles rentrants où le furieux pourrait se blottir pour guetter l'entrée du gardien et se précipiter sur lui.

Il va sans dire d'ailleurs qu'un programme aussi spécial ne saurait être abordé sans une étude sérieuse de ce qui a été fait en France et à l'Étranger. On a beaucoup cherché, non sans résultats. A l'architecte d'un nouvel asile, il incombe de rechercher le dernier état de ces études, et de s'attacher à faire progresser encore les solutions. Les médecins aliénistes sont exigeants : ils ont raison. S'ils vous demandent des choses contradictoires ou impraticables, faites-le leur comprendre, mais restez en unité de vues : un hôpital, un asile d'aliénés, ne peuvent arriver à une composition acceptable que par la collaboration cordiale du médecin et de l'architecte.

